

VILLE DE VILLERUPT

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 7 FÉVRIER 2011 – 18 h 00

Présents :

Mr Richard CASINELLI (jusque 19 h 00) – Mme Martine CHILLOTTI – Mme Geneviève TRELAT - Mr Nicolas MERTEN – Mr Bernard REISS – Mr Denis SALVI – Mme Evelyne MICHON (jusque 19 h 00) – Mme Marie-Thérèse CACIC – Mr Jean-Pierre CHRAPAN – Mr Patrick COLOMBO – Mr Marcel CONTI – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – Mr Sandro DI GIROLAMO – Mme Nicole GALLINELLA – Mr Tsamine BABA-AHMED – Mr Pierrick SPIZAK – Mme Emilie STEINER – Mme Francine WIES – Mme Leïla DAHMANI – Mme Christiane WITWICKI (jusque 20 h 20) – Mme Edith ANCIAUX – Mr Bruno GUILLOTIN - Mme Véronique GUILLOTIN – Mr Giuseppe SARNARI

Excusés représentés :

Mr Alain CASONI par Mr Bernard REISS
Mme Murielle FIORUCCI-COMPAGNONE par Mme Marie-Ange COUGOUILLE
Mme Myriam NARCISI par Mme Nicole GALLINELLA
Mme Evelyne MICHON par Mr Denis SALVI à compter de 19 h 00
Mr Richard CASINELLI par Mr Marcel CONTI à compter de 19 h 00
Mr Carmelo RELATIVO par Mme Christiane WITWICKI

Absent :

Mr Malik HAMCHAOU

Secrétaire de séance : Mme Edith ANCIAUX

En raison de l'empêchement de Monsieur Le Maire, Monsieur Bernard REISS, Premier Adjoint, préside la séance.

A la demande de Mme Leïla DAHMANI, Conseillère Municipale, une minute de silence est respectée pour les personnes décédées durant les affrontements en Tunisie, Algérie et Egypte.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur Le Premier Adjoint propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Projet de motion du groupe Solidarités et Dynamisme concernant les formations industrielles dispensées sur le bassin de Longwy-Villerupt,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable à l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance.

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2010

Les membres du groupe « Ensemble pour agir » souhaitent que la motion déposée par leur groupe à l'occasion de ce Conseil Municipal soit annexée au procès-verbal. Elle sera jointe au présent procès-verbal. Considérant cette observation, le procès verbal de la séance du conseil municipal, du 6 décembre 2010, est adopté à l'unanimité.

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Edith ANCIAUX, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE – ENVIRONNEMENT – URBANISME- TRANSPORTS

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir débattu, prennent acte, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui sera mis en cohérence tout au long de la procédure de révision du P.L.U.

PREMPTION EPF LORRAINE – SITE DE MICHEVILLE

Les membres du Conseil Municipal sont informés que la Ville de Villerupt a chargé l'EPFL de préempter sur la parcelle AC N° 115 située sur le site de Micheville et appartenant à la SCI des Arches à Bazailles.

COMMISSION FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

ELECTIONS CANTONALES DES 20 ET 27 MARS 2011

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires communaux,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Personnel Communal en date du 24 janvier 2011,

Sur proposition du Maire, représenté par Monsieur le Premier Adjoint,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances – Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide le règlement des indemnités forfaitaires, sur la base de 225 € brut pour un tour de scrutin, pour les grades y ayant droit selon la réglementation, et le paiement des heures supplémentaires effectuées par certains membres du personnel communal, lors de l'organisation des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011, pour les autres grades y ayant droit,

Dit que ces dépenses sont imputées à l'article 64118 - autres indemnités, du budget 2011.

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'offre d'emploi publiée au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle pour le recrutement, au service des Affaires Sociales, d'un Instructeur RSA et Administration, sur un grade de rédacteur,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Personnel Communal en date du 24 janvier 2011,

Sur proposition du Maire, représenté par Monsieur le premier adjoint,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances – Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Se prononce pour la création d'un emploi de non titulaire à temps complet pour une durée d'un an, dans le cas où aucune candidature de titulaire ne se présenterait ou conviendrait suite à la vacance d'emploi publiée au Centre de Gestion de la Meurthe-et-Moselle :

- 1 rédacteur

Rémunération : 1^{er} échelon – IB 306

Dit que les crédits sont prévus au budget 2011.

SIVU CHENIL DU JOLIBOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité Syndical du SIVU CHENIL DU JOLIBOIS en date du 22 décembre 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Personnel Communal en date du 24 janvier 2011,

Sur proposition du Maire, représenté par Monsieur le premier adjoint,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances et Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE :

- le retrait de la Commune de BRONVAUX du SIVU CHENIL DU JOLIBOIS,
- les adhésions des Communes d'AUDUN-LE-TICHE, FRIAUVILLE et HAYANGE au SIVU CHENIL DU JOLIBOIS.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité Syndical du SIVOM en date du 24 août 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Personnel Communal en date du 24 janvier 2011,

Sur proposition du Maire, représenté par Monsieur le premier adjoint,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances et Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM).

FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DENEIGEMENT

Vu le marché passé avec la société MIGLIOLI et Cie - 4 route d'Errouville 54680 CRUSNES - en date du 6 octobre 2010 selon la procédure de marché adaptée, pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Personnel Communal en date du 24 janvier 2011,

Sur proposition du Maire, représenté par Monsieur le premier adjoint,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances – Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de fourniture et livraison de sel de déneigement aux montants suivants :

Montant annuel minimum : 23 000 € HT

Montant annuel maximum : 105 000 € HT

Nouveau prix :

Sel de mer : 125 € / la tonne.

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal chapitre 2315/822.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Sur proposition du Maire, représenté par Monsieur le premier adjoint,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances et Personnel Communal,

Vu le débat en commission Finances et Personnel Communal du 24 janvier 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu,

PREND ACTE,

des orientations budgétaires 2011.

MOTION CONCERNANT LES FORMATIONS INDUSTRIELLES DISPENSEES SUR LE BASSIN LONGWY-VILLERUPT SITUATION

Les choix politiques du gouvernement et la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) vont conduire, à la rentrée prochaine, à la suppression de 841 postes de l'Éducation Nationale en Lorraine dont 20 au Lycée Alfred Mézières de Longwy.

Aux suppressions de postes programmées, s'ajoute à la rentrée 2011 la disparition de la moitié de l'offre de formation industrielle au Lycée professionnel Alfred Mézières : l'outillage sur le site de Longwy et la maintenance sur le site de Villerupt.

Incompréhensible et inadmissible!!

ATOUS DES FORMATIONS

- Le site de Villerupt est le plus grand centre de France préparant au diplôme de technicien ascensoriste.
- Depuis 17 ans, la préparation à ce métier, aussi bien en formation initiale qu'en formation continue, a permis à l'équipe pédagogique en place d'acquérir, dans ce domaine, une compétence unanimement reconnue par la profession.
- Les taux de réussite dans ces filières sont chaque année proche des 100%.
- Même si le ralentissement actuel de l'activité économique crée des obstacles à l'embauche, le taux de placement des candidats obtenant la mention reste des plus importants.

- Les relations privilégiées nouées depuis 25 ans avec les entreprises locales et transfrontalières dans les domaines de la maintenance, de l'outillage et surtout de l'ascenseur, sont un atout très important pour l'établissement ainsi que pour la réussite des personnes formées et leur intégration dans la vie active.
- Les investissements de la Région Lorraine, l'auto équipement sur fonds propres du lycée, et surtout la récupération sur site par l'équipe pédagogique d'ascenseurs offerts par les entreprises partenaires, ont permis la constitution d'un plateau technique unique et de référence dans ce domaine.
- En outillage, le Lycée Alfred Mézières est le seul établissement de France à posséder une machine à frittage de poudres métalliques d'une valeur de plus de 300 000 Euros, ainsi que le personnel enseignant formé à l'utilisation de cet équipement de pointe.
- Cette formation présente non seulement un intérêt pédagogique considérable pour les élèves désireux de s'orienter vers l'outillage, mais aussi un intérêt économique et relationnel évident pour le lycée puisqu'elle permettrait de renforcer ses liens avec les entreprises tout en dégageant des recettes en fabriquant pour elles des produits spécifiques à forte valeur ajoutée.

LES CONSEQUENCES DES FERMETURES ENVISAGEES

- La disparition de la filière maintenance induit, à court terme, par l'assèchement du principal vivier de cette formation et la suppression des postes des enseignants ayant reçu une formation spécifique, la **mise en péril de la formation "technicien ascensoriste"**.
- Compte tenu des débouchés s'offrant notamment en Lorraine et au Luxembourg voisin pour les agents de maintenance, les techniciens ascensoristes et les outilleurs et des ambitieux projets locaux et transfrontaliers devant se concrétiser à court et moyen terme (ESCH /BELVAL – ECOCITE – OIN – PED...), **il serait aberrant de renoncer à former localement, sur les deux sites du seul établissement du secteur, les techniciens que les employeurs français luxembourgeois et belges seraient contraints d'aller recruter hors du secteur Longwy – Villerupt.**

Pour une offre de formation à la hauteur des enjeux de notre territoire et un enseignement de qualité,

Le Conseil Municipal de Villerupt siégeant en date du 7 février 2011, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

***DEMANDE AU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE REVENIR SUR SES DECISIONS DE SUPPRESSIONS DE POSTES ET DE FORMATION,**

***EXIGE QUE LES FILIERES MAINTENANCE ET OUTILLEUR SOIENT CONSERVEES ET DEVELOPPEES SUR LES DEUX SITES DU LYCEE PROFESSIONNEL,**

***EXIGE LA MISE EN PLACE DE FILIERES NOUVELLES EN PHASE AVEC LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE ATTACHES AU GRAND PROJET D'ECO AGGLOMERATION TRANSFRONTALIERE.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Premier Adjoint, lève la séance à 20 h 50.

**La Secrétaire de Séance,
Edith ANCIAUX.**

**Le Premier Adjoint,
Bernard REISS.**